ardèche
LE DEPARTEMENT

NOTICE INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES

Année scolaire 2016 - 2017

EN 2016,
MON TITRE DE TRANSPORT
ET MON PAIEMENT EN 1 CLIC
SUR WWW.ARDECHE.FR

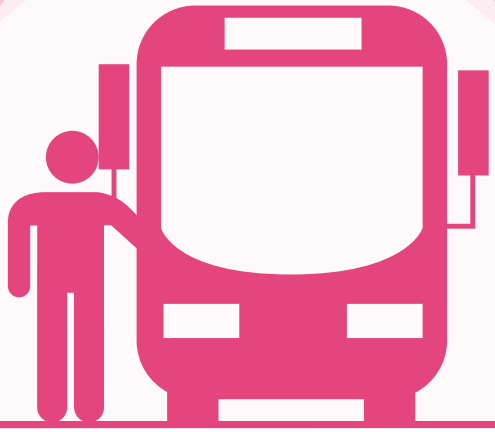

ardèche
LE DÉPARTEMENT

Le Département de l'Ardèche organise et finance le transport des élèves ardéchois demi-pensionnaires et internes.

Grâce à leur carte de transport scolaire, les élèves peuvent effectuer un aller-retour entre leur domicile et leur établissement scolaire de référence.

Pour une année scolaire, et pour les élèves respectant le plan de transport scolaire, la participation familiale est de 90 € par enfant ; elle représente 7% du coût moyen d'un élève transporté.

A noter pour 2016 :

- **Gratuité de la participation familiale si l'attestation CAF/MSA, datée entre janvier et juillet 2016, notifie un quotien familial inférieur ou égal à 600 €**
- **Exonération** de la participation familiale **à compter du 4e enfant** transporté
- **Duplicata : 8 €**

Pour toute information :

- consultez la foire aux questions sur le site **www.ardeche.fr/inscription-transports-scolaires**
- contactez la Direction des transports et des mobilités :
  www.ardeche.fr/inscription transports scolaires rubrique contact
  ou à l'adresse suivante : Hôtel du Département – BP 737 – 07007 Privas cedex
  Tél : 09 69 39 07 07 (appel non surtaxé) / Fax : 04 75 66 97 62

Horaires consultables sur :

www.ardeche.fr

www.lesept.fr

www.rhonealpes.fr

www.ter-sncf.com

INSCRIPTIONS
RENTRÉE SCOLAIRE 2016 / 2017 :

Du 1er juin au 31 août 2016(*)

(*) **inscription** reçue à la Direction des transports et des mobilités

- **en ligne :** www.ardeche.fr
- **par courrier** avec l'imprimé joint à cette notice

ATTENTION : inscriptions (imprimé papier ou demande effectuée par le web)
reçues après le 31 août 2016

Une **majoration** des frais de traitement de dossier **de 20 €** sera perçue **par enfant**.

A noter : l'inscription doit être réalisée, **avant le 14 juillet 2016,** délai de rigueur, car le traitement d'une demande complète nécessitant en moyenne trois semaines, nous ne pouvons garantir que l'élève ait sa carte de transports scolaires à la rentrée en cas de retard dans l'envoi de la demande.

PRISE EN CHARGE / RÉGIME GÉNÉRAL

Qui est concerné ?

L'élève interne ou demi-pensionnaire (primaire et secondaire), **âgé de plus de cinq ans, habitant en Ardèche** et résidant **à plus de 3 km de l'établissement défini dans le plan de transports scolaires,** hors périmètre de Valence Romans déplacements et de Tout'en bus :

- primaires/collégiens (exception pour les élèves en SEGPA et ULIS, les 3ème professionnelles) : consulter le document Plan de transports scolaires
- lycéens et apprentis de moins de 16 ans : fréquenter l'établissement le plus proche du domicile ou en fonction de l'option choisie si elle n'est pas proposée dans l'établissement le plus proche

Quel coût ?

- 90 € par enfant et par an
- gratuité de la participation familiale si l'attestation CAF/MSA, datée entre janvier et juillet 2016, notifie un quotient familial inférieur ou égal à 600 €
- gratuité à partir du 4e enfant transporté

Vous ne répondez pas à l'ensemble de ces critères, consultez la rubrique « Prise en charge/ régimes particuliers »

PRISE EN CHARGE / RÉGIMES PARTICULIERS

Elèves résidant et scolarisés sur les périmètres de Valence Romans Déplacements (Citéa) ou Tout'en Bus ou Annonay Agglo

- s'adresser directement à ces structures. Pas de prise en charge du Département de l'Ardèche

Collégiens-lycéens hors plan de transports scolaires / étudiants / apprentis de plus de 16 ans

- vous pouvez faire une demande de carte de transports scolaires si vous empruntez un service « spécial scolaire » et sous réserve de places disponibles en acquittant une surtaxe de 90 € en plus de la participation familiale
- vous devrez acheter un abonnement commercial au tarif de 180 € pour l'année (tarif jeune) si vous empruntez une ligne régulière (cf. « Comment acheter un titre de transport »)

Primaires-maternelles

Votre enfant a entre 3 et 5 ans :

- vous pouvez faire une demande de carte de transports scolaires
  - au tarif général s'il respecte le plan de transports scolaires, si un accompagnateur de la mairie est présent dans le car, ou s'il s'agit d'un petit véhicule et sous réserve de places disponibles ;
  - avec une surtaxe de 90 € s'il ne respecte pas le plan de transports scolaires, s'il s'agit d'un service spécial et si le maire de votre commune émet un avis favorable, sous réserve de places disponibles.

  Vous devrez acheter un abonnement commercial au tarif de 180 € pour l'année (tarif jeune) s'il emprunte une ligne régulière (cf. « Comment acheter un titre de transport »)

Votre enfant a plus de 5 ans et ne respecte pas les conditions du plan de transports scolaires

- vous pouvez faire une demande de carte de transports scolaires : s'il emprunte un service « spécial scolaire », si le Maire de votre commune émet un avis favorable et sous réserve de places disponibles, en acquittant une surtaxe de 90 € en plus de la participation familiale
- vous devrez acheter un abonnement commercial au tarif de 180 € pour l'année (tarif jeune) s'il emprunte une ligne régulière (cf. « Comment acheter un titre de transport »)

QUEL TRANSPORT ? QUEL TRAJET ? QUELLE FRÉQUENCE ?

Type de transport

Les transports départementaux

- car spécial transports scolaires
- lignes régulières départementales (carte consultable sur Le Sept.fr)

En l'absence de transports départementaux

- réseaux SNCF ou Cars Rhône-Alpes (lycéen ou apprenti si option non disponible dans l'établissement le plus proche du domicile)
- voitures particulières dans le respect des conditions du Plan de transports scolaires (indemnités applicables au-delà de 3 km du point d'arrêt le plus proche ou de l'établissement - une indemnité par famille par commune de scolarisation – imprimés « transport en voitures particulières » disponibles à partir d'octobre 2016)

Trajets

- domicile / établissement
- double domicile en Ardèche (double trajet) / établissement : la carte de transport le mentionnera (le domicile d'un des deux parents doit respecter les conditions du Plan de transports scolaires ou un surticket de 90 € devra être acquitté)

Fréquence

Les trajets s'effectuent avant 9 h et après 15 h 30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi sauf le mercredi de 11 h à 14 h). En dehors de ces horaires, l'élève devra s'acquitter d'un titre de transport commercial.

Transport quotidien aller-retour si la distance domicile/établissement n'excède pas :

- collèges : 25 km
- lycées : 35 km
- lycées techniques, professionnels, agricoles : 40 km

Au-delà, aller-retour hebdomadaire ou mensuel si trajet supérieur à 400 km (cf. « Comment acheter un titre de transport »)

COMMENT OBTENIR MA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE ?

Vous êtes concernés par la carte de transports scolaires (cf. Régime général / régimes particuliers), **inscrivez-vous :**

- en ligne, paiement sécurisé : www.ardeche.fr/inscription-transports-scolaires (paiement différé possible jusqu'au 31 juillet 2016 ; la participation familiale sera prélevée le 6 septembre 2016)
- grâce au formulaire joint à cette notice (disponible en téléchargement sur ardeche.fr/inscription transports scolaires ou auprès de l'établissement scolaire), le règlement de la participation familiale est à faire auprès d'une Trésorerie ardéchoise.

Quand ?

Inscription à réaliser entre le 1er juin et le 31 août 2016 (reçue à la Direction des transports et des mobilités)

ATTENTION : INSCRIPTIONS REÇUES APRÈS LE 31 AOÛT 2016 = MAJORATION

Une majoration des frais de traitement de dossier de 20 € sera perçue pour chaque dossier reçu après le 31 août. Le traitement d'une demande complète nécessitant en moyenne trois semaines, nous ne pouvons garantir que l'élève ait sa carte de transports scolaires à la rentrée en cas de retard dans l'envoi de la demande.

Quel document fournir avec ma demande ?

Gratuité de la participation familiale

- si quotient familial inférieur ou égal à 600 € : attestation CAF ou MSA datée entre janvier et juillet 2016
- à partir du 4e enfant transporté : copie du livret de famille

Double domicile / double trajet

- justificatif pour chacun des deux domiciles situés en Ardèche, copie du jugement de divorce et du livret de famille.

Utilisation réseau SNCF ou Cars Rhône-Alpes - Modification de la réglementation concernant cette prise en charge

- formulaire «Aide SNCF» à complétér (disponible auprès de la Direction des transports et des mobilités du Département ou des établissements scolaires)

Vous empruntez une ligne régulière (carte consultable sur www.ardeche.fr/inscription-transports-scolaires) et vous n'avez pas de Carte OùRA ![1]

- une photo d'identité (nom et prénom au dos de la photo).

[1] La carte OùRA! est valable 5 ans. Elle peut contenir, en plus de l'abonnement aux transports scolaires les titres de transports d'autres réseaux (Cars Rhône-Alpes, Département de la Drôme, Citéa, Tout en Bus…).

Quand aurai-je ma carte de transport ?

Carte papier (service spécial) : la carte vous est remise par l'établissement scolaire à la rentrée. Vous devrez obligatoirement coller une photo d'identité.

carte OùRA ! (lignes régulières)

- vous n'avez pas encore la carte OùRA ! : elle vous sera remise par l'établissement scolaire à la rentrée avec l'abonnement chargé dessus.
- vous avez déjà une carte OùRA ! : votre abonnement de transport sera chargé lors de la 1ère montée dans le véhicule à la rentrée si l'inscription a été faite dans les délais mentionnés page 5.

ATTENTION : toute détérioration, perte ou vol de la carte entraînera un duplicata payant de 8 €

COMMENT ACHETER UN TITRE DE TRANSPORT COMMERCIAL EN CAS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE PAR LE DÉPARTEMENT ?

Vous devez acquérir un abonnement commercial (cf. Régimes particuliers), vous pouvez le faire :

- en ligne, paiement sécurisé : www.lesept.fr
- auprès des points de vente suivants : gares routières de Valence et de Montélimar, Offices de tourisme de Tournon-sur-Rhône, d'Annonay et de Vallon-Pont-d'Arc et Sotra Place de la Paix à Aubenas.

CONNAÎTRE LES CONDITIONS DE CIRCULATION DES TRANSPORTS

Pour tout renseignement sur les conditions de circulation des transports scolaires et notamment en cas de circonstances exceptionnelles (intempéries, grèves, etc.), vous pouvez à tout moment vous renseigner au **09 69 39 07 07** (appel non surtaxé).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Afin de garantir la qualité et la sécurité des transports départementaux, les élèves doivent prendre connaissance du réglement intérieur des transports et se conformer aux dispositions ci-dessous :

Avant la montée	A la montée
▶ attendre l'autocar au point d'arrêt prévu, ▶ ne pas jouer ou courir sur la chaussée, ▶ ne monter qu'après l'arrêt complet de l'autocar, ▶ ne jamais s'appuyer sur le véhicule, ▶ rester à distance du véhicule lors de manœuvres du car.	▶ pas de bousculade, ▶ **présenter spontanément la carte de transport au conducteur ou la valider sur le pupitre,** ▶ ne rien déposer dans le couloir central, ▶ utiliser les porte-bagages ou poser les cartables sous les sièges, ▶ ne jamais rester debout, ▶ **tout élève ne pouvant justifier d'un titre de transport en règle devra payer sa place ou pourra se voir refuser l'accès au car**.

Dans l'autocar	A la descente
▶ **mettre sa ceinture de sécurité** ▶ rester assis et n'utiliser qu'un seul siège, ▶ observer les règles d'hygiène élémentaires, ▶ ne pas troubler l'ordre et la tranquillité dans le véhicule ni importuner les autres usagers, ▶ ne jamais parler au conducteur sans motif valable, ▶ ne pas toucher aux portières, ▶ ne pas passer la tête ou le bras par la vitre ouverte, ▶ ne projeter aucun objet à l'extérieur, ▶ ne pas chahuter, crier, fumer (y compris cigarette électronique), ni cracher, ▶ ne manipuler ni briquets, ni allumettes, ni objets dangereux ou tranchants, ▶ l'usage du téléphone portable est interdit, ▶ toute consommation de stupéfiants et de boissons alcoolisées est interdite, ▶ ne pas manger, ni boire ▶ ne pas faire usage d'instruments de musique ou d'appareils de diffusion sonore si le son est audible des autres voyageurs.	▶ attendre l'arrêt complet de l'autocar, ▶ pas de bousculade, ▶ **rester sur le bas côté ou le trottoir jusqu'au départ de l'autocar, ne pas traverser devant ou derrière, à proximité du car,** ▶ faire attention en traversant, ▶ ne pas courir, ▶ ne jamais s'appuyer sur le véhicule.

LE TITRE DE TRANSPORT EST VALABLE UNIQUEMENT POUR LE TRAJET VALIDÉ PAR LA DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS

La responsabilité civile des parents ou de l'élève majeur est engagée :

- ▶ sur le trajet domicile / point de montée.
- ▶ pendant l'attente au point d'arret.
- ▶ sur le trajet point de descente / rentrée dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

La responsabilité financière des parents ou de l'élève majeur est engagée en cas de dégradation commise dans le car.

Tous les ACTES DE VANDALISME, D'INDISCIPLINE ou des PROPOS MALVEILLANTS envers le conducteur, le contrôleur de l'entreprise ou un agent du Département de l'Ardèche ENTRAÎNENT DES SANCTIONS pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève des transports sans remboursement de la participation familiale. Suivant la nature des faits, l'élève peut se voir également sanctionner par le chef d'établissement.

PLAN DE TRANSPORTS SCOLAIRES
VALABLE AU 04/04/2016
SOUS RÉSERVE D'OUVERTURE OU DE FERMETURE D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Document à consulter avant toute inscription

Exemple : mon domicile est sur la commune d'Albon et mon enfant est scolarisé en 6ème au collège public de Privas :

➜ je suis non ayant droit car mon collège d'affectation est le collège public de Saint-Sauveur-de-Montagut. Par conséquent, un refus de prise en charge me sera notifié en fonction des lignes de transports empruntées (si c'est une ligne régulière = refus = abonnement commercial ; si c'est un service spécial uniquement scolaire = majoration à payer de 90 €)

(1) Ces élèves seront considérés comme non ayants droit s'ils fréquentent un établissement scolaire situé hors plan de transport
(Rpi) Regroupement pédagogique intercommunal
Transport urbain : vous adresser au transport urbain de votre commune : Citéa, Tout'en Bus ou Babus

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Accons	Le Cheylard	Le Cheylard	Mariac	Le Cheylard
Ailhon	Aubenas Jastres	Aubenas	Ailhon/Lentillères (Rpi)	St Etienne de Fontbellon
Aizac	Vals\Les Bains	Aubenas	Aizac/Labastide s/ Bezorgues (Rpi)	Vals les Bains
Ajoux	Privas	Privas	St Julien du Gua	Privas
Alba la Romaine	Le Teil	Le Teil	Alba la Romaine	Alba la Romaine
Albon	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	Albon/Marcols les Eaux (Rpi)	Le Cheylard
Alboussière(1)	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Alissas	Privas	Privas	Alissas	Chomérac
Andance	Annonay Les Perrières	Annonay	Andance	Andance
Annonay(1)	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Antraigues sur Volane	Vals les Bains	Aubenas	Antraigues	Vals les Bains
Arcens	Le Cheylard	Le Cheylard	Arcens	Arcens
Ardoix	Annonay Les Perrières	Annonay	Ardoix	Ardoix
Arlebosc	Lamastre	Lamastre	Empurany	Arlebosc
Arras s/ Rhone	Tournon	Tournon	Arras	Sarras
Asperjoc	Vals les Bains	Aubenas	Asperjoc	Vals les Bains
Astet / Village	Montpezat	Aubenas	Thueyts	Thueyts
Astet / Col de la Chavade	St Cirgues en Montagne	Langogne (48)	St Cirgues en Montagne	Coucouron
Aubenas(1)	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Aubignas	Le Teil	Le Teil	Aubignas	Alba la Romaine
Baix / Hameaux Nord	Le Pouzin	Privas	Baix	Le Pouzin
Baix / Village	Cruas	Privas	Baix	Le Pouzin
Balazuc	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Balazuc / Uzer (Rpi)	Ruoms
Banne	Les Vans	St Ambroix (30)	Banne / St Paul le Jeune (Rpi)	Les Vans
Barnas	Montpezat	Aubenas	Thueyts	Thueyts
Beauchastel	La Voulte sur Rhône	Livron	Beauchastel	St Laurent du Pape
Beaulieu	Joyeuse	Ruoms	Beaulieu	St Sauveur de Cruzières
Beaumont	Joyeuse	Largentière	Beaumont	Lablachère
Beauvène	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	Beauvène	Le Cheylard

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Berrias et Casteljau	Les Vans	Ruoms	Berrias	Les Vans
Berzème	Villeneuve de Berg	Privas	Berzème	Villeneuve de Berg
Bessas	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Barjac	Barjac
Bidon	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Marcel d'Ardèche	St Marcel d'Ardèche
Boffres[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Bogy	Annonay Les Perrières	Annonay	Bogy/Colombier le Cardinal (Rpi)	Peaugres
Borée	Le Cheylard	Le Cheylard	Borée	St Martial
Borne	Langogne (48)	Langogne (48)	St Etienne de Lugdarès	St Etienne de Lugdarès
Boucieu le Roi	Lamastre	Lamastre	Colombier le Jeune	Boucieu le Roi
Boulieu les Annonay*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol
Bozas	Tournon	Tournon	Colombier le Vieux	Arlebosc
Brossainc	Annonay Les Perrières	Annonay	Brossainc/St Jacques d'Atticieux (Rpi)	Peaugres
Burzet	Montpezat	Aubenas	Burzet	Burzet
Cellier du Luc	Langogne (48)	Langogne (48)	St Etienne de Lugdarès	St Etienne de Lugdarès
Chalencon / Village	Vernoux en Vivarais	Le Cheylard	Chalencon	Vernoux en Vivarais
Chalencon / Pont de Chervil	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	Chalencon	Vernoux en Vivarais
Chambonas	Les Vans	Largentière	Les Vans	Les Vans
Champagne	Annonay Les Perrières	Annonay	Champagne	Andance
Champis[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Chandolas	Joyeuse	Ruoms	Chandolas	Ruoms
Chanéac	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
Charmes	La Voulte sur Rhône	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Charnas	Annonay Les Perrières	Annonay	Charnas	Serrières
Chassiers	Largentière	Largentière	Chassiers	Largentière
Chateaubourg	Transport urbain	Tournon	Transport urbain	Transport urbain
Chateauneuf de Vernoux	Vernoux en Vivarais	Lamastre	Vernoux en Vivarais	Vernoux en Vivarais
Chauzon	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Chazeaux	Largentière	Largentière	Chassiers	Largentière
Cheminas	Tournon	Tournon	Cheminas/Sécheras (Rpi)	Etables
Chirols	Montpezat	Aubenas	Meyras	Lalevade
Chomérac	Privas	Privas	Chomérac	Chomérac
Colombier le Cardinal	Annonay Les Perrières	Annonay	Bogy/Colombier le Cardinal (Rpi)	Peaugres
Colombier le Jeune	Tournon	Tournon	Colombier le Jeune	Colombier le Jeune
Colombier le Vieux	Tournon	Tournon	Colombier le Vieux	St Barthélémy le Plain
Cornas	Transport urbain	Tournon	Transport urbain	Transport urbain
Coucouron	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Coux	Privas	Privas	Coux	Privas
Creysseilles	Privas	Privas	Veyras	Privas
Cros de Géorand	St Cirgues	Langogne (48)	Le Béage	Sainte Eulalie
Cruas	Cruas	Le Teil	Cruas	Cruas
Darbres	Villeneuve de Berg	Aubenas	Darbres	Villeneuve de Berg
Davézieux[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Desaignes	Lamastre	Lamastre	Desaignes	Lamastre
Devesset	St Agrève	Tence (43)	Devesset	St Agrève

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Dompnac	Joyeuse	Largentière	Dompnac/St Mélany (Rpi)	Lablachère
Dornas	Le Cheylard	Le Cheylard	Mariac	Le Cheylard
Dunière sur Eyrieux	St Sauveur de Montagut	Privas	Dunière/St Fortunat (Rpi)	St Fortunat
Eclassan	Saint Vallier (26)	Satillieu	Eclassan	Sarras
Empurany	Lamastre	Lamastre	Empurany	Lamastre
Etables	Tournon	Tournon	Etables/Lemps (Rpi)	Etables
Fabras	Montpezat	Aubenas	Jaujac	Lalevade
Faugères	Joyeuse	Largentière	Lablachère	Lablachère
Félines	Annonay Les Perrières	Annonay	Félines	Peaugres
Flaviac	Le Pouzin	Privas	Flaviac	Le Pouzin
Fons	Aubenas Roqua	Aubenas	St Etienne de Fontbellon	St Etienne de Fontbellon
Freyssenet	Villeneuve de Berg	Privas	Berzème	Villeneuve de Berg
Genestelle	Vals les Bains	Aubenas	Genestelle/St Joseph des Bancs (Rpi)	Vals les Bains
Gilhac et Bruzac	La Voulte sur Rhône	Livron	St Laurent du Pape	St Laurent du Pape
Gilhoc sur Ormèze	Lamastre	Lamastre	St Barthélémy Grozon	Gilhoc sur Ormèze
Gluiras	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	Gluiras	Le Cheylard
Glun	Tournon	Tournon	Mauves	Glun
Gourdon / La Planche	Vals les Bains	Aubenas	St Julien du Gua	Privas
Gourdon / Sarrasset	Privas	Privas	St Julien du Gua	Privas
Gras	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Gras	St Montan
Gravières	Les Vans	Largentière	Gravières	Les Vans
Grospierres	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Grospierres	Ruoms
Guilherand Granges	Transport urbain	Tournon	Transport urbain	Transport urbain
Intres	St Agrève	Le Cheylard	St Agrève	St Agrève
Issamoulenc / Abeillouse, Pailhès, Cévelas, La Blache	St Sauveur de Montagut	Privas	St Etienne de Serre	Privas
Issamoulenc / Cros, Foulix, Le Serret, Village	St Sauveur de Montagut	Privas	St Julien du Gua	Privas
Issanlas	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Issarlès	St Cirgues	Monastier sur Gazeille (43)	Coucouron	Le Lac d'Issarlès
Jaujac	Montpezat	Aubenas	Jaujac	Lalevade
Jaunac	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard
Joannas	Largentière	Largentière	Joannas/Rocles (Rpi)	Largentière
Joyeuse	Joyeuse	Largentière	Joyeuse	Lablachère
Juvinas	Vals les Bains	Aubenas	Aizac/Labastide s/Besorgues (Rpi)	Vals les Bains
La Rochette	Le Cheylard	Le Cheylard	Borée	St Martial
La Souche	Montpezat	Aubenas	La Souche	Lalevade
La Voulte sur Rhône	La Voulte sur Rhône	Livron	La Voulte sur Rhône	La Voulte sur Rhône
Labastide de Virac	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Vagnas	Ruoms
Labastide sur Besorgues	Vals les Bains	Aubenas	Aizac/Labastide s/ Besorgues (Rpi)	Vals les Bains
Labatie d'Andaure	Lamastre	Lamastre	Labatie d'Andaure	Nozières
Labeaume	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Labégude[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Lablachère	Joyeuse	Largentière	Lablachère	Lablachère
Laboule / Village	Largentière	Largentière	Valgorge	Largentière
Laboule / Valos, Valousset	Largentière	Largentière	Rocles/Joannas (Rpi)	Largentière

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Lachamp Raphaël	Vals les Bains	Le Cheylard	Antraigues	Ste Eulalie
Lachapelle Graillouse	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Lachapelle sous Aubenas	Aubenas Roqua	Aubenas	Lachapelle /s Aubenas	St Etienne de Fontbellon
Lachapelle sous Chanéac	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
Lafarre	Lamastre	Satillieu	St Félicien	Lalouvesc
Lagorce	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Lagorce	Ruoms
Lalevade d'Ardèche	Vals les Bains	Aubenas	Lalevade	Lalevade
Lalouvesc	Annonay Les Perrières	Satillieu	Satillieu	Lalouvesc
Lamastre	Lamastre	Lamastre	Lamastre	Lamastre
Lanarce	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Lanas	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Maurice d'A/Vogüé/ Lanas (Rpi)	St Etienne de Fontbellon
Largentière	Largentière	Largentière	Largentière	Largentière
Larnas	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Gras	St Montan
Laurac en Vivarais	Largentière	Largentière	Laurac	Laurac
Laval d'Aurelle	Langogne (48)	Langogne (48)	Labastide Puylaurent (48)	St Etienne de Lugdarès
Laveyrune	Langogne (48)	Langogne (48)	Labastide Puylaurent (48)	St Etienne de Lugdarès
Lavillate	Langogne (48)	Langogne (48)	Coucouron	Coucouron
Lavilledieu	Villeneuve de Berg	Aubenas	Lavilledieu	Villeneuve de Berg
Laviolle	Vals les Bains	Aubenas	Antraigues	Vals les Bains
Le Béage	St Cirgues	Monastier sur Gazeille (43)	Le Béage	Ste Eulalie
Le Chambon	Le Cheylard	Le Cheylard	Mariac/Dornas (Rpi)	Le Cheylard
Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard
Le Crestet	Lamastre	Lamastre	Lamastre	Lamastre
Le Lac d'Issarlès	St Cirgues	Langogne (48)	Coucouron	Le Lac d'Issarlès
Le Monestier*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Le Plagnal	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)	St Etienne de Lugdarès
Le Pouzin	Le Pouzin	Privas	Le Pouzin	Le Pouzin
Le Roux	Montpezat	Aubenas	Montpezat	Montpezat
Le Teil	Le Teil	Le Teil	Le Teil	Le Teil
Lemps	Tournon	Tournon	Lemps/Etables (Rpi)	Etables
Lentillères	Aubenas Jastres	Aubenas	Lentillères/Ailhon (Rpi)	Aubenas
Les Assions	Les Vans	Largentière	Les Assions	Les Vans
Les Nonières	Le Cheylard	Le Cheylard	Les Nonières	Le Cheylard
Les Ollières sur Eyrieux	St Sauveur de Montagut	Privas	Les Ollières sur Eyrieux	St Fortunat
Les Salelles	Les Vans	Largentière	Gravières	Les Vans
Les Vans	Les Vans	Largentière	Les Vans	Les Vans
Lesperon	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)
Limony	Annonay Les Perrières	Annonay	Limony	Serrières
Loubaresse	Largentière	Largentière	Valgorge	St Etienne de Lugdarès
Lussas	Villeneuve de Berg	Aubenas	Lussas	Villeneuve de Berg
Lyas	Privas	Privas	Lyas	Privas
Malarce sur la Thines	Les Vans	Villefort (48)	Gravières	Les Vans
Malbosc / Nord	Les Vans	St Ambroix (30)	A définir	Les Vans
Malbosc / Sud	Bessèges (30)	St Ambroix (30)	A définir	Bessèges (30)
Marcols les Eaux	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	Albon/Marcols les Eaux (Rpi)	Le Cheylard
Mariac	Le Cheylard	Le Cheylard	Mariac	Le Cheylard

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Mars	Saint Agrève	Tence (43)	St Agrève	St Agrève
Mauves	Tournon	Tournon	Mauves	Mauves
Mayres	Montpezat	Aubenas	Thueyts	Thueyts
Mazan L'abbaye	St Cirgues	Aubenas	St Cirgues en Montagne	Coucouron
Mercuer	Vals les Bains	Aubenas	Mercuer	Labégude
Meyras	Montpezat	Aubenas	Meyras	Thueyts
Meysse	Cruas	Le Teil	Meysse	Cruas
Mézilhac	Vals les Bains	Le Cheylard	Antraigues	Le Cheylard
Mirabel	Villeneuve de Berg	Aubenas	Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg
Montpezat	Montpezat	Aubenas	Montpezat	Lalevade
Montréal	Largentière	Largentière	Laurac	Laurac
Montselgues	Les Vans	Villefort (48)	Montselgues	Les Vans
Nozières	Lamastre	Lamastre	Nozières	Lamastre
Orgnac l'Aven	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Orgnac	Ruoms
Ozon	Saint Vallier (26)	Tournon	Sarras	Sarras
Pailharès	Lamastre	Lamastre	St Félicien	St Félicien
Payzac	Joyeuse	Largentière	Payzac	Lablachère
Peaugres	Annonay La Lombardière	Annonay	Peaugres	Peaugres
Pereyres	Montpezat	Aubenas	Burzet	Burzet
Peyraud	Annonay Les Perrières	Annonay	Peyraud	Serrières
Planzolles	Joyeuse	Largentière	Lablachère	Lablachère
Plats	Tournon	Tournon	Plats	Plats
Pont de Labeaume	Montpezat	Aubenas	Pont de Labeaume	Lalevade
Pourchères	Privas	Privas	Veyras	Privas
Prades	Vals les Bains	Aubenas	Prades	Lalevade
Pradons	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Pranles	Privas	Privas	Pranles	Privas
Préaux	Annonay Les Perrières	Satillieu	Préaux	Satillieu
Privas	Privas	Privas	Privas	Privas
Prunet	Largentière	Largentière	Chassiers	Largentière
Quintenas	Annonay Les Perrières	Annonay	Quintenas	Quintenas
Ribes	Joyeuse	Largentière	Joyeuse	Lablachère
Rochecolombe	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Maurice d'A/Vogüé/ Lanas (Rpi)	Ruoms
Rochemaure / Cités Nord	Cruas	Le Teil	Rochemaure	Le Teil
Rochemaure / Village	Le Teil	Le Teil	Rochemaure	Le Teil
Rochepaule	Saint Agrève	Tence (43)	St Agrève	St Agrève
Rocher	Largentière	Largentière	Chassiers	Largentière
Rochessauve	Privas	Privas	Alissas	Chomérac
Rocles	Largentière	Largentière	Rocles/Joannas (Rpi)	Largentière
Roiffieux*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Rompon	Le Pouzin	Privas	Rompon	Le Pouzin
Rosières	Joyeuse	Largentière	Rosières	Lablachère
Ruoms	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms
Sablières	Joyeuse	Largentière	Dompnac	Lablachère
Sagnes et Goudoulet	St Cirgues	Monastier sur Gazeille (43)	Le Béage	Ste Eulalie
Salavas	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Salavas	Ruoms
Sampzon	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Ruoms	Ruoms

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Sanilhac	Largentière	Largentière	Sanilhac/Vernon (Rpi)	Largentière
Sarras	Saint Vallier (26)	Tournon	Sarras	Sarras
Satillieu	Annonay Les Perrières	Satillieu	Satillieu	Satillieu
Savas*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Sceautres	Villeneuve de Berg	Le Teil	Berzème	Alba
Sécheras	Tournon	Tournon	Sécheras/Cheminas (Rpi)	Etables
Serrières	Annonay Les Perrières	Annonay	Serrières	Serrières
Silhac	Vernoux en Vivarais	Le Cheylard	Silhac	Vernoux en Vivarais
Soyons[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
St Agrève	Saint Agrève	Tence (43)	St Agrève	St Agrève
St Alban Auriolles	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	St Alban Auriolles	Ruoms
St Alban d'Ay / Chavannes, Ménétrieux	Annonay Les Perrières	Annonay	St Alban d'Ay	St Alban d'Ay
St Alban d'Ay / Village, Sud	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Alban d'Ay	St Alban d'Ay
St Alban en Montagne	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)	Langogne (48)
St Andéol de Berg	Villeneuve de Berg	Aubenas	Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg
St Andéol de Fourchades	Le Cheylard	Le Cheylard	Dornas/Mariac (Rpi)	Le Cheylard
St Andéol de Vals	Vals les Bains	Aubenas	St Andéol de Vals	Vals les Bains
St André de Cruzières	Les Vans	St Ambroix (30)	St Paul le Jeune / Banne (Rpi)	St Sauveur de Cruzières / Barjac (primaires)
St André en Vivarais	St Agrève	Tence (43)	Devesset	St André en Vivarais
St André Lachamp	Joyeuse	Largentière	Lablachère	Lablachère
St Appolinaire de Rias	Vernoux en Vivarais	Lamastre	Vernoux en Vivarais	Vernoux en Vivarais
St Barthélémy Grozon	Lamastre	Lamastre	St Barthélémy Grozon	Lamastre
St Barthélémy le Meil	Le Cheylard	Le Cheylard	Beauvène	Le Cheylard
St Barthélémy le Plain	Tournon	Tournon	Colombier le Jeune	St Barthélémy le Plain
St Basile	Lamastre	Lamastre	Lamastre	Lamastre
St Bauzile	Privas	Privas	St Bauzile/St Lager Bressac/ St Vincent de Barrès (Rpi)	Chomérac
St Christol	Le Cheylard	Le Cheylard	Beauvène	Le Cheylard
St Cierge /s Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard	Le Cheylard
St Cierge la Serre	Le Pouzin	Livron	St Cierge la Serre	Le Pouzin
St Cirgues de Prades	Montpezat	Aubenas	Jaujac	Lalevade
St Cirgues en Montagne	St Cirgues	Aubenas	Coucouron	Coucouron
St Clair	Annonay Les Perrières	Annonay	St Clair/Savas (Rpi)	Savas
St Clément / Village	Le Cheylard	Le Cheylard	Fay sur Lignon (43)	St Martin de Valamas
St Clément / Autres Secteurs	Le Chambon s/ Lignon	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
St Cyr*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
St Désirat	Annonay Les Perrières	Annonay	St Désirat	Andance
St Didier /s Aubenas[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
St Etienne de Boulogne	Aubenas Roqua	Aubenas	St Etienne de B/St Michel de B (Rpi)	Vesseaux
St Etienne de Fontbellon [1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
St Etienne de Lugdarès	Langogne (48)	Langogne (48)	St Etienne de Lugdarès	St Etienne de Lugdarès
St Etienne de Serre	St Sauveur de Montagut	Privas	St Etienne de Serre	St Fortunat
St Etienne de Valoux	Annonay Les Perrières	Annonay	Andance	St Etienne de Valoux
St Félicien	Tournon	Satillieu	St Félicien	St Félicien
St Fortunat sur Eyrieux	St Sauveur de Montagut	Privas	Dunière/St Fortunat (Rpi)	St Fortunat

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
St Genest de Beauzon	Joyeuse	Largentière	Payzac	Lablachère
St Genest Lachamp	Le Cheylard	Le Cheylard	Albon/Marcols (Rpi)	Le Cheylard
St Georges les Bains	La Voulte sur Rhône	Transport urbain	St Georges les Bains	Charmes
St Germain	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Germain	Villeneuve de Berg
St Gineys en Coiron	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Jean le Centenier	Villeneuve de Berg
St Jacques d'Atticieux	Annonay Les Perrières	Annonay	St Jacques d'Atticieux/ Brossainc (Rpi)	Savas
St Jean Chambre	Vernoux en Vivarais	Le Cheylard	St Jean Chambre	Vernoux en Vivarais
St Jean de Muzols	Tournon	Tournon	St Jean de Muzols	St Jean de Muzols
St Jean le Centenier	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Jean le Centenier	Villeneuve de Berg
St Jean Roure / Beauvert	St Agrève	Le Cheylard	St Agrève	St Jean Roure
St Jean Roure / Village	Le Cheylard	Le Cheylard	St Agrève	St Jean Roure
St Jeure d'Andaure	Saint Agrève	Tence (43)	St Agrève	St Agrève
St Jeure d'Ay	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Jeure d'Ay	St Jeure d'Ay
St Joseph des Bancs	Vals les Bains	Aubenas	Genestelle/St Joseph des Bancs (Rpi)	Vals les Bains
St Julien Boutières	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Julien Boutières
St Julien du Gua	St Sauveur de Montagut	Privas	St Julien du Gua	Privas
St Julien du Serre	Aubenas Roqua	Aubenas	St Julien du Serre	Aubenas
St Julien en Saint Alban	Le Pouzin	Privas	St Julien en St Alban	Le Pouzin
St Julien Labrousse	Le Cheylard	Le Cheylard	Les Nonières	Le Cheylard
St Julien le Roux	Vernoux en Vivarais	Le Cheylard	Vernoux en Vivarais	Vernoux en Vivarais
St Julien Vocance*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
St Just d'Ardèche	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Just d'Ardèche	St Just d'Ardèche
St Lager Bressac	Privas	Privas	St Lager B/St Vincent de B /St Bauzile (Rpi)	Chomérac
St Laurent du Pape	La Voulte sur Rhône	Livron	St Laurent du Pape	St Laurent du Pape
St Laurent les Bains	Langogne (48)	Langogne (48)	Labastide Puylaurent (48)	St Etienne de Lugdarès
St Laurent sous Coiron	Villeneuve de Berg	Aubenas	Lussas	Villeneuve de Berg
St Marcel d'Ardèche	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Marcel d'Ardèche	St Marcel d'Ardèche
St Marcel les Annonay*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
St Martial	Le Cheylard	Le Cheylard	Borée	St Martial
St Martin d'Ardèche	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Martin d'Ardèche	St Just d'Ardèche
St Martin de Valamas	Le Cheylard	Le Cheylard	St Martin de Valamas	St Martin de Valamas
St Martin sur Lavezon	Cruas	Le Teil	St Martin sur Lavezon	Cruas
St Maurice d'Ardèche	Villeneuve de Berg	Ruoms	St Maurice d'A/Vogüé/ Lanas (Rpi)	Ruoms
St Maurice d'Ibie	Villeneuve de Berg	Aubenas	Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg
St Maurice en Chalencon / Quartier Chambonas, La Roche, Trouiller, Les Peyrets	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	Chalencon	Vernoux en Vivarais
St Maurice en Chalencon / Autres	Vernoux en Vivarais	Le Cheylard	Chalencon	Vernoux en Vivarais
St Mélany	Joyeuse	Largentière	Dompnac/St Mélany (Rpi)	Lablachère
St Michel d'Aurance	Le Cheylard	Le Cheylard	St Michel d'Aurance	Le Cheylard
St Michel de Boulogne	Aubenas Roqua	Aubenas	St Michel de B/St Etienne de B (Rpi)	Vesseaux
St Michel de Chabrillanoux	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	St Michel de Chabrillanoux	St Fortunat
St Montan	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Montan	St Montan

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
St Paul le Jeune	Les Vans	St Ambroix (30)	St Paul le Jeune/Banne (Rpi)	St Ambroix (30)
St Péray	Transport urbain	Tournon	Transport urbain	Transport urbain
St Pierre de Colombier	Montpezat	Aubenas	Meyras	Burzet
St Pierre la Roche	Cruas	Le Teil	St Martin s/ Lavezon	Cruas
St Pierre Saint Jean	Les Vans	Largentière	Les Vans	Les Vans
St Pierre sur Doux	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Félicien	Lalouvesc
St Pierreville	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	St Pierreville	St Fortunat
St Pons	Villeneuve de Berg	Le Teil	St Pons	Alba la Romaine
St Priest	Privas	Privas	St Priest	Privas
St Privat[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
St Prix	Lamastre	Lamastre	Les Nonières	Barjac
St Remèze	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	St Remèze	Bourg Saint Andéol
St Romain d'Ay	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Romain d'Ay	Satillieu
St Romain de Lerps[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
St Sauveur de Cruzières	Les Vans	St Ambroix (30)	St Sauveur de Cruzières	Barjac/ St Sauveur de Cruzières
St Sauveur de Montagut	St Sauveur de Montagut	Le Cheylard	St Sauveur de Montagut	St Fortunat
St Sernin	Aubenas Roqua	Aubenas	St Sernin	St Etienne de Fontbellon
St Sylvestre	Transport urbain	Lamastre	Transport urbain	Transport urbain
St Symphorien /s Chomérac	Le Pouzin	Privas	St Symphorien /s Chomérac	Chomérac
St Symphorien de Mahun	Annonay Les Perrières	Satillieu	Satillieu	Satillieu
St Thomé	Le Teil	Le Teil	St Thomé	Viviers
St Victor	Tournon	Tournon	St Félicien	St Victor
St Vincent de Barrès	Privas	Privas	St Vincent de B/St Bauzile /St Lager B (Rpi)	Chomérac
St Vincent de Durfort	St Sauveur de Montagut	Privas	Les Ollières sur Eyrieux	St Fortunat
Ste Eulalie	St Cirgues	Monastier sur Gazeille (43)	Le Béage	Ste Eulalie
Ste Marguerite Lafigère	Villefort (48)	Largentière	Pied de Borne (48)	Les Vans
Talencieux*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Tauriers / Autres Secteurs	Largentière	Largentière	Largentière	Largentière
Tauriers / Lauzières, Les Plots	Largentière	Largentière	Rocles/Joannas (Rpi)	Largentière
Thorrenc*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Thueyts	Montpezat	Aubenas	Thueyts	Thueyts
Toulaud[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Tournon sur Rhône	Tournon	Tournon	Tournon	Tournon
Ucel[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Usclades et Rieutord / Rieutord	St Cirgues	Aubenas	St Cirgues en Montagne	Ste Eulalie
Usclades et Rieutord / Usclades	St Cirgues	Aubenas	Le Béage	Ste Eulalie
Uzer	Largentière	Largentière	Uzer/Balazuc (Rpi)	Largentière
Vagnas	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Vagnas	Ruoms
Valgorge	Largentière	Largentière	Valgorge	Largentière
Vallon Pont d'Arc	Vallon Pont d'Arc	Ruoms	Vallon Pont d'Arc	Ruoms
Vals les Bains[1]	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Valvignères	Le Teil	Le Teil	Valvignères	Alba
Vanosc*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Vaudevant	Annonay Les Perrières	Satillieu	St Félicien	St Félicien

Commune de résidence	Affectation collèges		Affectation primaires	
	Collège public	Collège privé	Ecole publique	Ecole privée
Vernon	Joyeuse	Largentière	Vernon/Sanilhac (Rpi)	Lablachère
Vernosc les Annonay*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Vernoux en Vivarais	Vernoux en Vivarais	Lamastre	Vernoux en Vivarais	Vernoux en Vivarais
Vesseaux	Aubenas Roqua	Aubenas	Vesseaux	Vesseaux
Veyras	Privas	Privas	Veyras	Privas
Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg	Aubenas	Villeneuve de Berg	Villeneuve de Berg
Villevocance*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Vinezac	Largentière	Largentière	Vinezac	Largentière
Vinzieux	Annonay Les Perrières	Annonay	Félines	Peaugres
Vion	Tournon	Tournon	Vion	St Jean de Muzols
Viviers / Centre	Le Teil	Le Teil	Viviers	Viviers
Viviers / Cité du Barrage	Bourg Saint Andéol	Bourg Saint Andéol	Viviers	Viviers
Vocance*	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain	Transport urbain
Vogüé	Villeneuve de Berg	Aubenas	St Maurice d'A/Vogüé/ Lanas (Rpi)	St Etienne de Fontbellon

***POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017 :**

Si vous habitez dans une de ces communes : Annonay, Boulieu les Annonay, Davézieux, Le Monestier, Roiffieux, Savas, St Cyr, St Julien Vocance, St Marcel les Annonay, Talencieux, Thorenc, Vanosc, Vernosc les Annonay, Villevocance, Vocance

et que vous êtes scolarisé dans un établissement scolaire des communes mentionnées ci-dessous :
Annonay, Boulieu les Annonay, Davézieux, Savas, St Cyr, St Julien Vocance, St Marcel les Annonay, Talencieux, Thorenc, Vanosc, Vernosc les Annonay, Villevocance, Vocance :
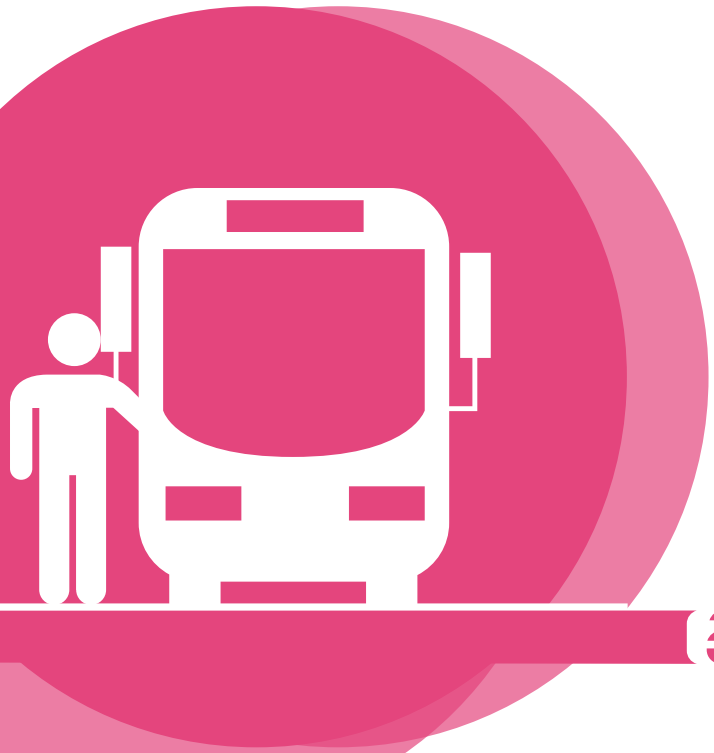
vous devrez vous adresser à l'agglomération du Bassin d'Annonay (www.lebabus.com)